

Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à préserver et améliorer le potentiel touristique que constitue le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

Depuis 1996, l'opération consiste en l'entretien systématique établi sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés. Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 2003, l'organisation matérielle et pédagogique étant placée sous l'entière responsabilité de l'Association ECHEL.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 15 228 € dont le financement sera assuré sur les crédits figurant au budget primitif 2003 à l'imputation 92.831.6042.84002.34000.

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL.

«M. LE MAIRE : Les berges du Doubs accueillent de plus en plus de monde, ce qui crée quelques difficultés. Aussi j'aurais envie de lancer un appel au civisme à toutes celles et à tous ceux qui fréquentent les berges du Doubs pour que le soir elles ne soient pas trop souillées par les canettes, boîtes de bière, etc., c'est un endroit si merveilleux qu'il mérite qu'on le respecte».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.